



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Lyon, le 22 septembre 2016

L'Inspectrice de l'éducation nationale  
Lettres Anglaises

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs d'anglais

S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissement des  
Lycées professionnels publics et privés

**Rectorat**

**Objet :** Lettre de rentrée Lettres-anglais 2016-2017

Inspection de l'Éducation Nationale  
Enseignement Technique

Secrétariat des I.E.N.  
N°CI/09/2016  
Téléphone  
04.72.80.60.44  
Télécopie  
04.72.80.63.37  
courriel  
ien@ac-lyon.fr

Affaire suivie par  
Malika.saidi@ac-lyon.fr  
06 69 93 46 96

92, rue de Marseille  
BP 7227  
69354 Lyon cedex 07

[www.ac-lyon.fr](http://www.ac-lyon.fr)

La rentrée m'offre chaque année l'occasion de vous dire le plaisir de travailler avec chacun d'entre vous. C'est également le moment de souhaiter la bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans notre académie et de renouveler mes félicitations aux lauréats du CAPLP lettres-anglais, session 2016.

La refondation de l'École de la République entre dans sa quatrième année et après en avoir décliné les enjeux, je vous propose de réfléchir et d'agir collectivement pour appréhender son impact sur nos missions respectives :

**La refondation de l'École de la République et ses enjeux réaffirmés dans la circulaire de rentrée.**

*Une École qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages*

- Une cohérence globale de l'école au collège
- La priorité réaffirmée au premier degré
- La réforme du collège
- Le lycée poursuit son évolution
- Le Plan numérique pour favoriser la généralisation des usages pédagogiques du numérique
- Le parcours d'éducation artistique et culturelle : une éducation à l'art et par l'art pour tous les élèves

*Une École inclusive pour la réussite de tous*

- Favoriser la réussite de chaque élève grâce à une orientation choisie et préparée
- Lutter contre le décrochage scolaire et maintenir les jeunes en formation jusqu'à la qualification
- Contribuer activement à la lutte contre les inégalités sociales
- Accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

*Une École qui fait vivre les valeurs de la République*

- Mobiliser le parcours citoyen au service des objectifs pédagogiques et éducatifs de l'École
- Renforcer la transmission des valeurs de la République
- Installer un cadre de vie apaisé qui met en confiance les élèves et les personnels

L'introduction de l'apprentissage des langues vivantes dès le CP place l'enseignement des langues devant un double défi : celui de mettre de jeunes enfants en confiance pour découvrir une culture et une langue inconnues et celui de stimuler la curiosité durant un temps d'apprentissage qui s'allonge. Dans cette dynamique, nous comprenons alors que nos missions doivent s'inscrire dans cette évolution. Dans un temps court, la réforme du collège influence immédiatement l'enseignement des langues en 3ème PREPA PRO. La formation dispensée l'année scolaire écoulée aura permis d'en déterminer les contours : Une entrée culturelle à privilégier, une contribution aux EPI, un niveau A2 à conforter et une ambition qui permet aux élèves d'éprouver le niveau B1. Dans une autre temporalité et dans le cadre de la continuité des apprentissages, nous aurons à accueillir et accompagner des élèves qui auront reçu un enseignement en langues depuis le CP ; nous imposant de tenir compte de ces acquis et de contribuer à la continuité et à la fluidité des parcours entre le collège et le lycée professionnel.

### **Evaluation et enseignement de l'anglais en LP**

La reconnaissance et la valorisation des acquis des élèves constituent une base fondamentale sur laquelle se développent l'intérêt et la motivation pour l'apprentissage des langues. Nous nous retrouverons cette année pour réfléchir ensemble au rôle de l'évaluation et comprendre comment elle peut permettre d'améliorer l'efficacité des apprentissages en permettant d'en valider la solidité et la durabilité.

Pour vous accompagner tout au long de cette année, vous pourrez compter sur les membres du groupe ressource lettres-langues :

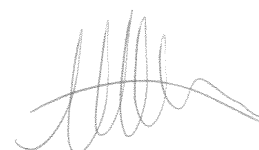
- ✓ Kader BOUFERTALA
- ✓ Hervé BOURGEY
- ✓ Sophie CARREAU
- ✓ Pierre CHASTEL
- ✓ Laurence DAHMANI-RIQUELME
- ✓ Pascal HERRERIAS
- ✓ Nathalie MARCHAL
- ✓ Nicolas MARTIN
- ✓ Sandrine LEMONON
- ✓ Kamelia RUSSO
- ✓ Jacinthe VEHIER
- ✓ Patricia VENTURINI

Notre collègue, Bruno SERMET, chargé de mission auprès de la DAREIC, continue de vous soutenir, avec force et conviction dans vos projets ERASMUS +.

Je remercie également tous les collègues qui ont accepté des charges particulières comme porteur de projets, référent, coordonnateur, formateur, tuteur, professeur principal etc.

A travers cette lettre, je souhaiterais également avoir une pensée particulière en mémoire de notre collègue, Enrico CASU, professeur exceptionnel de lettres-anglais, qui nous a quittés en juillet 2016.

Pour cette nouvelle rentrée, je voulais vous assurer de ma solidarité en ces périodes tumultueuses et vous remercier de votre engagement auprès des élèves.



Malika SAIDI

PJ : textes de référence

.../...

## Textes de référence

BO Spécial Langues Vivantes - n°2 du 19 février 2009

BO n° 31 du 27 Août 2009 (PDF de 238 ko)

BO n°21 du 27 mai 2010 (Modalités d'évaluation des langues vivantes)

Arrêté du 1er Septembre 2013 et Annexe

**Circulaire de rentrée 2016** n° 2016-058 du 13-4-2016 et *Réussir l'entrée au lycée professionnel*, Circulaire n° 2016-055 du 29-3-2016 Projet de coopération éducative.  
[http://site.ac-martinique.fr/dareic/?page\\_id=621](http://site.ac-martinique.fr/dareic/?page_id=621)

### Dispositions générales

- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Cadre national des formations dispensées au sein des masters "Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation" (arrêté du 27 août 2013)
- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013)
- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat. Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001.
- Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat, pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984.
- Décret du 29 octobre 1936 relatif aux cumuls de retraites, de rémunérations et de fonctions, tenant lieu de décret d'application de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 portant statut général des fonctionnaires.
- Décret n° 2014-725 du 27 juin 2014 modifiant le règlement général du baccalauréat professionnel
- Circulaire n°97-123 du 23/05/1997 (BO n°22 du 29/05/1997), relative à la mission du professeur exerçant en collège et en lycée et aux compétences attendues en fin de formation initiale.

### Réformes et rénovations

- Arrêté du 15.6.2012, BOEN n°29 du 19 juillet 2012.
- Arrêté du 12.5.2010, BOEN n°29 du 22 juillet 2010
- BO spécial n°1 du 4 février 2010 relatif à la réforme des lycées
- BO spécial n°6 du 24 juin 2010 relatif à la réforme des lycées pour les séries technologiques
- BO spécial n°4 du 29 avril 2010 relatif aux nouveaux programmes des classes de seconde
- BO N°21 du 27 mai 2010
- BO spécial n°2 du 19 février 2009 relatif à la rénovation de la voie professionnelle.
- BO spécial n°9 du 15 octobre 2009 relatif à la rénovation de la voie professionnelle, diplôme intermédiaire
- BO n°45 du 3 décembre 2009, attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au palier 3.